

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC**

**Séance du** : 29 janvier 2018 à 18h30

**Présents** : Mrs ALEGRET Christian LEGRAND Clément, THUILLER Alain, MAUPEU Maurice PAILHAS Michel, FERRER Alain, DUCASSE Christophe  
Mmes DUBIE Karine, BERTHIER Aline,

**Absent(es) excusé(es)** : Mrs DEBAT Serge, IRIGOYEN Bruno, DHUGUES Jean-Louis,  
Mme LEROY Sandrine

**Secrétaire** : ALEGRET Christian

### **1. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions**

#### **Demande de subventions FAR 2018**

Après exposé de Monsieur le premier adjoint au maire concernant les travaux voirie 2018, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire :

A présenter une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FAR voirie 2018 pour un montant de 158 252,00 € HT soit 189 902,40 € TTC qui se répartissent de la façon suivante :

1. Travaux d'aménagement de la rue du Stade : 53 252,00 € HT soit 63 902,40 € TTC.
2. Réfection de la rue des Espiades : 105 000,00 € HT soit 126 000,00 € TTC

### **2. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions**

#### **Demande de subventions DETR 2018**

Dans le cadre de la rénovation du bourg centre sur la commune de Pouyastruc, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire :

A présenter une demande de subvention pour:

1. La déconstruction d'une maison et de ses dépendances ainsi que la création d'un parking : 23 233,00 € HT soit 27 879,60 € TTC.

A signer tous documents afférents à ce dossier.

### **3. Objet de la délibération : 8.Domains de compétences par thème 8.1 Enseignement**

#### **Projet de motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural.**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, et ajoute :

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité ;

Considérant que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social ;

Considérant que l'école est, dans nos villages, sources de fréquentation des commerces et des services locaux ;

Considérant que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux ;  
Inquiet par certains aspects des propositions de nouveau maillage du territoire scolaire qui, en supprimant des R.P.I fonctionnels, efficaces et viables, aurait pour conséquence la fermeture à court terme d'écoles rurales au profit de centres scolaires de plus grandes dimensions.

Réaffirme son attachement aux écoles des communes du territoire de son RPI.

S'engage à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, ainsi que de toutes celles dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie en milieu rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
Approuve le projet de motion de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et de Monsieur le Maire ;  
Ajoute que les enfants auraient des journées plus longues et seraient transportés en bus dès leur plus jeune âge avec les risques que cela comporte ;  
De plus, souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition de nos écoles publiques.

#### **4. Objet de la délibération : Questions diverses**

Néant

#### **Séance du 29 janvier 2018**

**7. Finances locales /7.5 Subventions**

**Demande de subventions FAR 2018**

**7. Finances locales /7.5 Subventions**

**Demande de subventions DETR 2018**

**8. Domaines de compétences par thème 8.1 Enseignement**

**Projet de motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural.**

**Questions diverses**

DEBAT Serge

Absent excusé

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

Absent excusé

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

Absente excusée

IRIGOYEN Bruno

Absent excusé

MAUPEU Maurice

DUBIE Karine